



Organisation
internationale
du Travail

TRAVAIL DÉCENT : UNE ALLIANCE POUR L'AVENIR

Les partenariats public-privé sur les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

Tout le monde a le droit de travailler dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. En d'autres termes, toutes les femmes et tous les hommes doivent avoir la possibilité de choisir librement leur emploi, sur un lieu de travail qui ne recourt pas au travail des enfants, ni au travail forcé, où il n'y a pas de discrimination, où la liberté syndicale et les conventions collectives sont respectées et où les travailleurs sont couverts par une protection sociale adaptée. Le mandat de l'OIT veille à ce que les États Membres respectent les dispositions des normes internationales du travail qu'ils ont ratifiées et que les 186 États Membres respectent les principes inscrits

dans les huit conventions fondamentales de l'Organisation consacrées par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998 : interdiction du travail forcé et du travail des enfants, liberté d'association et de négociation collective, élimination de la discrimination dans l'emploi. Depuis 2008, 63 partenariats public-privé de l'OIT (PPP) qui promeuvent les normes et les principes des droits fondamentaux au travail ont été signés, pour un montant total de 19'319'600 dollars américains (soit 27 pour cent du financement total des PPP). La grande majorité des partenariats porte sur l'élimination du travail des enfants dans les chaînes logistiques.

Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Adoptée en 1998, la Déclaration oblige les États Membres, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes, à respecter et à promouvoir les principes et les droits, classés selon quatre catégories.

Ces quatre catégories comprennent : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Source : www.ilo.org – Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Normes internationales du travail dans l'industrie textile

L'industrie textile au Pakistan est la plus grande industrie manufacturière du pays et le huitième exportateur de produits textiles d'Asie. L'Association des exportateurs textiles du Pakistan (PTEA) a conclu un partenariat avec l'OIT pour la conception, le développement et la mise en œuvre d'un système d'auto inspection. L'assistance technique fournie par le BIT à la PTEA lui permettra de développer un mécanisme de contrôle des normes du travail, grâce à la mise en place de programmes d'amélioration des lieux de travail. L'industrie deviendra ainsi plus durable et positionnera le Pakistan comme destination d'approvisionnement éthique. L'objectif final est d'assurer l'application généralisée, dans tout le secteur, de la législation nationale en matière de travail et le respect, dans le pays, des normes internationales du travail dont les effets incident sur des millions de femmes et d'hommes employés dans les secteurs de la confection et du textile. Il est également prévu que cette intervention puisse être reproduite auprès d'autres associations industrielles du Pakistan.

Travail forcé et traite humaine

Le travail forcé et la traite des humains sont les plus gros défis des droits de l'homme dans tous les pays, qu'ils soient des pays de destination, de transit ou d'origine. L'OIT estime que près de 20,9 millions de personnes sont actuellement victimes du travail forcé. Près de 68 pour cent d'entre elles sont victimes du travail forcé dans

l'agriculture, le bâtiment, le travail domestique et la production manufacturière.

Un PPP mis en place avec Arbeit und Leben Berlin e.V a permis de renforcer l'alliance contre la traite des humains à des fins d'exploitation dans le travail, dont l'objectif est d'éliminer toute discrimination à l'égard des travailleurs migrants. Il permet également de renforcer les structures fédérales spécifiques de l'État allemand qui s'attaquent aux questions de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Le travail des enfants

L'OIT est partenaire de plusieurs entreprises appartenant à divers secteurs dont le cacao, la noisette, le tabac, la pâte à papier et le papier. Le modèle d'intervention opte pour un mélange de mesures politiques et d'actions qui impliquent la participation du gouvernement à plusieurs niveaux ainsi que les représentants des travailleurs et des employeurs, les communautés locales et les entreprises. L'OIT soutient le développement des systèmes de suivi du travail des enfants, aide les communautés vulnérables à renforcer leur économie, encourage l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour les enfants des communautés vulnérables, entreprend des recherches et des campagnes de sensibilisation, développe des instruments pratiques destinés à répondre aux réalités du terrain et forme le personnel des entreprises à l'importance de la mise en œuvre des conventions et recommandations relatives au travail des enfants.

FAITS ET CHIFFRES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Le nombre d'enfants concernés par le travail infantile dans le monde a diminué d'un tiers depuis 2000, passant de 246 millions à 168 millions. Plus de la moitié de ces enfants, soit 85 millions, accomplit des tâches dangereuses (chiffres en baisse par rapport aux 171 millions de 2000).

L'agriculture arrive largement en tête des secteurs qui recourent le plus à la main d'œuvre infantile (98 millions ou 59 pour cent d'enfants), bien que l'ampleur du problème ne soit pas négligeable non plus dans le secteur des services (54 millions) ou de l'industrie (12 millions), relevant pour la majeure partie de l'économie informelle. Depuis 2000, le travail des enfants a baissé de 40 pour cent pour les filles et de 25 pour cent pour les garçons.

Source : Progrès dans la lutte contre le travail des enfants – estimation mondiale et tendances 2000-2012 (OIT/IPEC, Genève, 2013).

Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV)

Organisation
internationale du Travail
4, Route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

Tél: +41 22 799 73 09
Fax: +41 22 799 66 68
E-mail: ppp@ilo.org
www.ilo.org/ppp

- **Cacao et chocolat:** l'OIT travaille avec ADM, Barry Callebaut, Cargill, Ferrero, The Hershey Company, Kraft Foods, Mars, Inc. et Nestlé pour lutter contre le travail des enfants dans les communautés productrices de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire. Ces programmes cherchent à améliorer la vie des agriculteurs pour que leurs enfants puissent continuer à cultiver le cacao plutôt que de partir en quête de travail dans les villes et d'assurer ainsi la durabilité du secteur et l'approvisionnement à long terme. Par ailleurs, améliorer la formation des planteurs de cacao les aide à produire un produit de meilleure qualité et à augmenter la productivité. L'entreprise Mars s'est également alliée à l'OIT pour introduire un système de suivi du travail des enfants dans certaines communautés de la région de Soubré, en Côte d'Ivoire.

- **Noisette:** l'OIT est partenaire de l'Association des industries de la chocolaterie, biscuiterie, biscotterie et confiserie (CAOBISCO) depuis 2013, qui collabore également avec le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Le projet a réalisé de grands progrès dans l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture saisonnière en Turquie, respectant la stratégie du gouvernement pour l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2015, avec la mise en place d'un mécanisme de suivi durable du travail des enfants dans l'agriculture saisonnière.

- **Tabac:** l'OIT et la Japan Tobacco International (JTI) font équipe depuis 2011. Ce partenariat a donné lieu à deux initiatives, le programme Éliminer le travail des enfants en soutenant l'éducation (ARISE) et le programme Pratiques des travaux agricoles (ALP).

Le programme ARISE couvre 11 projets qui assurent l'accès à l'éducation, créent des opportunités économiques alternatives pour les travailleurs du secteur du tabac et préconisent un changement de politique. Aujourd'hui, l'OIT et la JTI mènent conjointement une étude sur les principes et droits fondamentaux au travail et sur la sécurité et santé au travail; ils conçoivent également du matériel de formation. Autre partenariat intéressant, celui du secteur du tabac, où l'OIT et la Fondation collaborent de longue date pour l'élimination du travail des enfants dans la culture du tabac (ECLT). L'OIT et la ECLT développent des orientations mondiales sur les formes dangereuses du travail des enfants et sur la sécurité et la santé au travail dans la culture du tabac. Ces deux institutions envisagent de porter ce dialogue social au Malawi, dans la République-Unie de Tanzanie et en Ouganda.

- **Pâte à papier et papier:** en 2015, l'OIT a conclu un partenariat avec Stora Enso pour renforcer leur politique dans le monde et éliminer le travail des enfants de leur chaîne logistique. Ce partenariat entend lutter contre le travail des enfants et l'utilisation du travail infantile dans la collecte de papier usagé et de paille dans les chaînes logistiques du papier et du carton de l'entreprise Bulleh Shah Packaging (BSP), une joint-venture entre Stora Enso et Packages Ltd, son partenaire commercial au Pakistan.

- **Création de réseaux de lutte contre le travail des enfants:** La Plateforme contre le travail des enfants est un forum axé sur le commerce, constitué de plusieurs intervenants. Son secrétariat est composé du BIT et du Pacte mondial de l'ONU. Il est coprésidé par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et par la Confédération syndicale internationale (CSI). Cette plateforme contre le travail des enfants (CLP) propose aux entreprises qui en font partie d'échanger leurs connaissances sur les moyens efficaces de lutter contre le travail des enfants dans les chaînes logistiques. Elle propose également des instruments d'orientation et des notes de bonnes pratiques et mène des études sur des questions essentielles telles que la vérification de l'âge et le travail des enfants par opposition au travail des jeunes.

Un partenariat entre la Fondation Telefónica et l'OIT a créé une **alliance stratégique régionale pour lutter contre le travail des enfants** plus efficacement en Amérique latine – Le réseau latino-américain de lutte contre le travail des enfants. À la suite de ce renforcement de la coordination entre les différentes parties prenantes dans la lutte contre le travail des enfants, le partenariat a produit des effets multiplicateurs qui ont bénéficié à plus de 211'000 enfants dans 13 pays. Il a renforcé les institutions et fourni les outils nécessaires pour diffuser les connaissances et les bonnes pratiques.

- **Campagne, sensibilisation et connaissances:** L'Organisation mondiale du mouvement scout et l'OIT ont uni leurs efforts en 2004, reliant ainsi les 40 millions de membres du Mouvement scout à travers le monde au Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et son Programme de défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias (SCREAM).

- L'initiative **Musique contre le travail des enfants**, qui s'intègre dans le programme SCREAM, bénéficie, entre autres, de l'aide de la Fondation Pilar Jurado.